

Les statuts

De l'ensemble scolaire JAR

Niveaux	Statut 2	Statut 1
	<i>Entrées et sorties assouplies</i>	<i>Entrées et sorties selon les horaires d'ouverture/fermeture de l'établissement</i>
6-5- 4 ^{èmes}	<p>Entrées et sorties selon l'EDT réel de l'élève.</p> <p>Si un enseignant est absent en début de journée, l'élève pourra entrer à l'heure de son premier cours.</p> <p>Il en va de même pour les sorties en fin de journée.</p> <p>Pour les externes, les sorties de fin de matinée comme les entrées du début d'après-midi pourront être ajustées selon l'EDT réel de l'élève.</p>	<p>Entrées à l'ouverture de l'établissement pour 8h00 et sorties à sa fermeture pour 16h45.</p> <p>Une entrée plus tard et une sortie plus tôt est exceptionnellement accordée sur présentation d'un mot de la famille dans le carnet de liaison ou par mail.</p>

Niveaux	Statut 3	Statut 2	Statut 1
	<i>Entrées et sorties selon l'EDT réel de début/fin de journée Entrées et sorties pendant la journée possibles</i>	<i>Entrées et sorties selon l'EDT réel de début/fin de journée</i>	<i>Entrée et sortie selon les horaires d'ouverture/fermeture de l'établissement</i>
3 ^{èmes} – 2 ^o	/	<p>Entrées et sorties selon l'EDT réel de l'élève.</p> <p>Si un enseignant est absent en début de journée, l'élève pourra entrer à l'heure de son premier cours.</p> <p>Il en va de même pour les sorties en fin de journée.</p>	<p>Entrées à l'ouverture de l'établissement pour 8h00 et sorties à 16h45 (3^{ème}/2^{nde}) ou 17h40 (1^{ère}/term), heure de fermeture du lycée.</p> <p>Une entrée plus tard et une sortie plus tôt est exceptionnellement accordée sur présentation d'un mot de la famille dans le carnet de liaison ou par mail.</p>
1 ^{ères} – terminales	<p>Entrées et sorties selon l'EDT réel de l'élève.</p> <p>Dès 1h00 d'étude au cours de la journée, les sorties hors de l'établissement sont autorisées.</p>	<p>Pour les externes, les sorties de fin de matinée comme les entrées du début d'après-midi pourront être ajustées selon l'EDT réel de l'élève.</p>	<p>Une entrée plus tard et une sortie plus tôt est exceptionnellement accordée sur présentation d'un mot de la famille dans le carnet de liaison ou par mail.</p>

Le choix du statut vous sera demandé à la rentrée.